

## **Les principaux apports de la « Loi sur le sport »**

Les principaux apports du projet de Loi sur le sport peuvent se résumer en 14 points principaux :

1. Une impulsion générale à la politique cantonale du sport
2. La création d'une porte d'entrée unique du sport, grâce à une structure cantonale renforcée
3. La définition des tâches de l'Etat et son rôle subsidiaire
4. Un rôle incitateur en matière de manifestations et de grands événements sportifs
5. La tenue d'un registre des infrastructures et installations sportives
6. La préparation et la réalisation d'un concept d'installations sportives d'importance cantonale
7. La possibilité de subventionner des infrastructures d'importance cantonale voire régionale.
8. La croissance du Mouvement J+S et J+S Kids
9. Le développement du sport des adultes et du sport pour tous
10. Le développement du sport amateur et du sport d'élite
11. L'amélioration du fonctionnement du Fonds du sport
12. La création d'une plateforme informatique cantonale du sport
13. La promotion des notions d'éthique sportive, de sécurité, de prévention et de développement durable
14. Le développement et la coordination des informations dans le domaine du sport